

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

ANNE EMERY-TORRACINTA, CONSEILLÈRE D'ÉTAT DE GENÈVE

CONTENU

PRÉAMBULE.....	2
LE DIP EN 2018 C'EST.....	2
FORMATION.....	3
1. L'ÉCOLE OBLIGATOIRE.....	3
2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	3
3. L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.....	5
4. MAIS ENCORE... ..	5
Le numérique	5
Le service écoles et sport, art, citoyenneté	6
ENFANCE & JEUNESSE.....	6

PRÉAMBULE

Chères et chers Camarades,

En octobre 2018, j'ai eu l'occasion de vous présenter de manière détaillée mon action à la tête du DIP depuis 2013. L'année 2018 s'inscrivant dans cette perspective, il m'a semblé judicieux de vous redonner tous ces éléments : vous les trouverez in extenso dès la page 7 de ce rapport. Préalablement, j'ai néanmoins choisi de mettre en avant – mais de manière non exhaustive – quelques-unes des réalisations qui concernent plus particulièrement l'année 2018.

Un rapport d'activités, c'est certes un regard sur le passé. Mais, c'est aussi l'occasion de rappeler que mon action à la tête du DIP s'inscrit dans la continuité de ce que j'ai déjà entrepris, autour de 4 objectifs majeurs :

1. Viser une certification pour chaque jeune et lutter contre le décrochage scolaire pour garantir un avenir à chacun-e. Cela implique tout le système de formation, dès la première année primaire.
2. Valoriser la formation professionnelle pour lutter contre le chômage des jeunes.
3. Développer une école plus inclusive pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage à chaque élève et apprendre à mieux vivre ensemble.
4. Renforcer la politique de l'enfance et de la jeunesse pour que chacun-e trouve sa place dans la société.

Ces objectifs sont ambitieux et nécessitent des moyens conséquents. Ils impliquent de toujours devoir se battre pour les obtenir: ces 5 ans au Conseil d'Etat m'ont montré que rien n'était jamais acquis et qu'il faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier. Compte tenu des enjeux financiers auxquels notre canton va être confronté ces prochaines années, il sera indispensable que nous nous mobilisions pour rappeler qu'investir dans la formation et la jeunesse, c'est investir pour l'avenir. Je compte sur vous !

Anne Emery-Torracinta

LE DIP EN 2018 C'EST...

- ☞ 9'400 collaborateurs, plus de 2 milliards de budget et 1 million de m², 76'151 élèves et 7'072 enseignants.
- ☞ Les 76'151 élèves sont répartis sur :
 - 58 établissements primaires (165 écoles) + école climatique de Boveau
 - 19 établissements du CO
 - 29 établissements du secondaire II et tertiaire B dont 4 établissements mixtes (11 collèges, 6 ECG, 7 pôles de formation professionnelle, CTP, ACCESSII, Lullin, CFPPC)
 - 57 institutions de l'enseignement spécialisé, 17 regroupements de classes spécialisées (yc DIAMs), 15 classes intégrées (CLI), 2 centres d'enseignement spécialisé et formation pratique et 1 dispositif inclusif intégral EP.

FORMATION

1. L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

En 2018, nous avons poursuivi nos efforts en faveur du renforcement de l'école primaire, sur le plan du soutien pédagogique et éducatif aux élèves afin d'assurer l'acquisition des compétences de base, notamment dans le domaine de la lecture, les lacunes dans ce domaine constituant des écueils tout au long de la scolarité.

- Consolidation de la présence des éducateurs, dans 50 établissements sur 58 à la rentrée 2018 ;
- Déploiement de sept nouvelles équipes pluridisciplinaires (enseignants spécialisés, psychologues, logopédistes, infirmières, psychomotriciens), ces ressources complétant le travail des équipes enseignantes et permettant d'enrichir l'offre de soutien ponctuel ou continu pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou socio-éducatives.

En matière de soutien et d'aménagements scolaires, en plus de la nouvelle directive entrée en vigueur à la rentrée 2017, une directive sur les adaptations scolaires est appliquée depuis la rentrée 2018. Par ailleurs, conformément aux obligations fédérales, le concept cantonal de pédagogie spécialisée a été adopté par le Conseil d'Etat, le projet devrait être pleinement mis en œuvre à la rentrée 2019.

L'enseignement du fait religieux a été introduit à la rentrée en 1P-4P et en 9CO. Un déploiement de cet enseignement dans les autres degrés est prévu en 2019.

Dans le cadre du plan d'action mathématiques et sciences de la nature (MSN), les travaux se poursuivent en vue de valoriser les mathématiques et les sciences - en particulier auprès des filles - et de favoriser l'orientation vers les filières scientifiques.

- La lutte contre les stéréotypes de genre est intégrée à toutes les actions menées dans le cadre du plan MSN.
- Durant l'année scolaire 2018-2019 un accent particulier est mis sur les sciences et les technologies.
- Plusieurs actions pédagogiques et événements alliant ces thématiques et la culture permettent aux élèves de s'essayer aux sciences et aux technologies en lien avec différents partenaires de l'arc lémanique (Université de Genève, EPFL, HES-SO Genève et centres de formation professionnelle, CERN, musées, associations,...).
- La 7P fait l'objet d'une attention particulière, avec l'événement « Et si j'étais scientifique » qui lui est spécialement dédié.

Le nouveau CO, mis en œuvre en 2011, est en cours d'évaluation. Les premiers éléments convergent pour constater qu'une évolution du CO est nécessaire, notamment afin de s'assurer de l'atteinte des attentes fondamentales par tous les élèves, même les plus faibles, et de permettre à chacun de trouver une voie de formation menant à une certification. Dans l'attente de cette évolution, certains ajustements sont en cours ou à l'étude. Ainsi, le dispositif d'information et orientation scolaires et professionnelles est en cours de révision. D'autres adaptations de la grille horaire sont prévues pour la rentrée 2019.

La priorité est en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, notamment avec le dispositif "Go-Apprentissage", destiné à construire un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale.

2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Votée dans le cadre de la Constitution genevoise, l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (FO18) est entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2018. Le canton de Genève devient ainsi pionnier dans la lutte contre le décrochage scolaire et dans l'accompagnement de tous les élèves qui en ont besoin. Le but est de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque jeune d'obtenir un premier diplôme: un bagage indispensable pour une insertion professionnelle et une intégration sociale réussies.



A la rentrée 2018, une première phase de déploiement a été mise en œuvre par le DIP autour des objectifs suivants :

- **Renforcer l'accompagnement des élèves, notamment au sein des établissements ESI et ESII afin d'éviter le décrochage.**
- **Développer de nouvelles mesures de prise en charge : offre pré-qualifiante au sein du DIP.**
- **Renforcer CAP Formations pour les jeunes déjà en rupture.**
- **Collaborer avec les partenaires et faire évoluer l'offre.**
- **Inscrire FO18 dans une action concertée tout au long du parcours de l'élève : ce qui veut dire agir en amont et en aval.**

Le premier objectif du DIP est **d'améliorer le suivi individualisé** des élèves afin d'éviter les ruptures de formation. C'est ainsi qu'un référent FO18 a été désigné dans chaque établissement du secondaire I et II, et que des conseillers en formation et en insertion ont été engagés. Des mesures ont également été prises pour sécuriser le passage du cycle d'orientation à l'enseignement secondaire II et affiner les orientations scolaires et professionnelles. Au printemps 2018, près de 400 jeunes en difficulté à l'ESII ont été reçus en entretien. Ils ont été orientés pour la rentrée scolaire vers l'une des offres pré-qualifiantes ou vers un suivi à CAP Formations.

L'offre de formation a été élargie. Le DIP propose désormais, pour les élèves en difficulté scolaire, trois nouveaux dispositifs. D'abord, des classes pré-professionnelles fonctionnant comme des passerelles vers l'apprentissage. Ensuite, des stages par rotation dans les centres de formation professionnelle permettant aux élèves de découvrir de nouveaux métiers pour mieux définir leur projet de formation. Enfin, un programme de formation individualisé autour de trois modules, de la remobilisation au soutien pour trouver un apprentissage.

Pour les jeunes ayant déjà décroché, CAP Formations prend le relais. Avec la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, son rôle de guichet central est renforcé pour la prise en charge des jeunes ne fréquentant plus d'établissement scolaire (289 mineurs sont actuellement suivis). Un nouveau programme de retour en formation est également mis en place : le but est d'amener les jeunes à prendre ou à reprendre confiance en eux, à découvrir le monde du travail et à tout mettre en œuvre pour signer un contrat d'apprentissage.

Ainsi, à la rentrée 2018, 407 jeunes ont pu profiter de la nouvelle offre de formation.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans concerne également **l'enseignement spécialisé** avec l'ouverture d'un 2^{ème} Centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP), partiellement intégré au centre de formation professionnelle SHR (13 places). L'augmentation de la capacité d'accueil du Centre thérapeutique de jour "Les Saules", qui proposera 16 places (+ 4 places). Ce centre s'adresse à des jeunes qui ne peuvent intégrer une formation sans prestations thérapeutiques préalables. Une augmentation de la capacité d'accueil de la SGIPA, permettant l'accueil de jeunes de 15 à 18 ans, est également prévue.

Un projet pilote concernant des élèves de 11^e année CT, en grande difficulté, a été élaboré en concertation avec l'enseignement secondaire II. Proposant un troisième trimestre autour de la découverte de gestes métiers de la formation professionnelle, il s'agit de permettre à des élèves de développer un projet de formation, d'éviter un choix par défaut à la fin de la 11^e année. Ainsi, après une identification en fin de 1^{er} trimestre, la construction d'un projet au 2^e trimestre, en collaboration avec les parents, ils pourront effectuer 3 stages de 3 semaines au sein des centres de formation professionnelle de l'ESI, à raison de 4 jours par semaine. Pendant une ½ journée, ils seront au CO pour poursuivre les apprentissages de base et bénéficier d'un accompagnement pour construire un projet de formation.

Après une première étape, centrée sur le maintien des jeunes en formation à travers notamment une offre de formation pré-qualifiante élargie, **le déploiement de la formation obligatoire se poursuivra.** Le département souhaite en particulier développer la collaboration avec les partenaires notamment avec les milieux professionnels, les dispositifs genevois de prise en charge des jeunes en rupture de formation, les parents. Une attention plus particulière sera également mise sur les jeunes en grande fragilité : jeunes hospitalisés, en milieu fermé, troubles de la santé physique ou psychique, jeunes issus de la migration par exemple.

Retrouver la formation obligatoire jusqu'à 18 ans en détail sur la page du site de l'Etat dédiée : <https://www.ge.ch/dossier/formation-obligatoire-18-ans-atout-indispensable>.

Le plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage, lancé à mon initiative, déploie ses effets en termes d'augmentation des effectifs.

- Pour la troisième année consécutive, plus de 2'200 (2'286) contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2018-19. Quant au nombre d'apprentis employés à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 255 en 2018. Les entités du grand État augmentent également leurs places (HUG, IMAD, TPG, Université, etc.).
- Ce plan vise aussi à diversifier l'offre de places d'apprentissage. C'est ainsi que les nouvelles formations de technologie en dispositifs médicaux (CFC) et d'opérateur en informatique (CFC) ont pu être proposées.
- De nouvelles classes ont été ouvertes dans des filières pour lesquelles les apprentis devaient se former ailleurs en Suisse romande (CFC: agent d'exploitation, mécanicien de production, opérateur en informatique; AFP: boulanger-pâtissier-confiseur).
- Enfin, depuis la rentrée 2018, un nouveau restaurant d'application au collège Rousseau est ouvert permettant à des jeunes, encadrés par des maîtres formateurs, de se former dans les métiers de la restauration.

3. L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

La volonté de développer autant que possible une **école inclusive** se poursuit. Ainsi, à la rentrée 2018, 299 élèves à besoins particuliers ou handicapés se trouvaient dans une classe de l'enseignement régulier à l'aide d'un dispositif de soutien spécifique : ils n'étaient que 77 en 2013 (243 en 2017).

Par ailleurs, le nombre de places en classes intégrées dans des bâtiments scolaires de l'enseignement régulier est en progression avec l'ouverture en 2018 des classes intégrées aux CO des Coudriers et de l'Aubépine, ainsi que du centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP) Alisiers, partiellement intégré au centre de formation professionnelle SHR (services, hôtellerie, restauration).

L'objectif est qu'à terme, seule une minorité d'élèves se trouve dans des structures situées hors des murs de l'école régulière. Cette volonté du département pourra d'autant mieux se concrétiser qu'une nouvelle directrice générale a été nommée à la tête de l'Office médico-pédagogique (OMP) afin, notamment, de réorganiser et réformer en profondeur cet office.

Cette année a également vu la généralisation de l'utilisation du projet éducatif de l'élève (PEI) dans les structures publiques de l'enseignement spécialisé ainsi que le déploiement progressif de la procédure d'évaluation standardisée (PES) qui permet de mieux identifier les mesures à mettre en place pour soutenir les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Enfin, dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18), des moyens ont été alloués pour accueillir des jeunes élèves reprenant ou poursuivant leur formation dans l'enseignement spécialisé.

4. MAIS ENCORE...

LE NUMÉRIQUE

En novembre 2018, le DIP a présenté un document de vision qui soutient le développement futur du numérique au sein de l'école genevoise : *L'école au service de la citoyenneté numérique, Une vision pour l'instruction publique et le système de formation genevois*.

L'objectif est, certes, **d'enseigner par le numérique lorsque les outils apportent une plus-value pédagogique**. Mais il s'agit aussi de **former au numérique de manière graduelle et cumulative**, dès le plus jeune âge, dans toutes les disciplines d'enseignement, mais pas forcément toujours devant un écran : l'enseignement de l'informatique peut parfaitement être débranché. Ainsi, l'élève devra connaître les fondements de l'informatique, notamment les bases du codage et de la programmation qui développent l'esprit logique, ainsi que ses dangers et l'éthique requise pour un usage responsable. Le département travaille



d'ores et déjà sur ce qui devra être enseigné, du primaire au secondaire II et dans toutes les filières.

En classe, l'utilisation du numérique ne vise pas à se substituer aux supports existants, mais est intégrée dans les pratiques pédagogiques lorsqu'il y a des plus-values avérées, avec des objectifs pédagogiques clairs, tout en veillant à éviter une exposition prolongée aux écrans.

Dans les degrés secondaires I et II, la mise en place d'un réseau Wi-Fi permettant d'utiliser des appareils numériques dans les établissements devrait se généraliser progressivement. Après plusieurs années de projet pilotes dans les écoles primaires, des lots de tablettes numériques seront déployés dans les classes.

Toutes les classes de l'enseignement secondaire I et II sont désormais équipées d'un système de projection interactif (SPI). Un effort important est mis sur l'accompagnement et la formation des enseignant-e-s – notamment au moyen de cours en ligne - afin de leur permettre d'utiliser au mieux ce matériel. Dans l'enseignement primaire, ces outils complètent, en fonction des projets des communes dont la participation est nécessaire, l'équipement informatique des classes primaires.

Retrouvez les projets du DIP pour déployer le numérique à l'école sous : <https://edu.ge.ch/ecolenumerique/>

LE SERVICE ÉCOLES ET SPORT, ART, CITOYENNETÉ

Créé en début de législature à la suite de la réorganisation des départements et du transfert de l'office cantonal de la culture et du sport au département de la cohésion sociale, le SÉSAC a pour mission de faciliter les interactions entre le département et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la **culture**, du **sport** et de la **citoyenneté**. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

- Cette année, les activités culturelles proposées dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié à plus de 150'000 élèves avec plus de 400 propositions différentes.
- Plus de 500 jeunes, provenant de 42 disciplines artistiques et sportives, ont bénéficié du dispositif sport-art-études (SAE) en 2018. La qualité du dispositif SAE est reconnue au niveau national par le label Swiss Olympic Partner School.

ENFANCE & JEUNESSE

A noter tout particulièrement la **nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse**, entrée en vigueur le 19 mai 2018. Définissant le cadre des prestations délivrées par le département en collaboration avec ses partenaires au sein de l'Etat, des communes et des organismes publics et privés, elle regroupe les principales missions de la politique pour l'enfance et la jeunesse dont la protection, le soutien à la parentalité, la surveillance, la prévention et la promotion de la santé, l'encouragement ainsi que la participation des enfants et des jeunes.

Cette année encore, le principal défi a été de **faire face aux besoins croissants dans le domaine de l'éducation spécialisée**, pour assurer la protection des mineurs du canton ou issus de la migration, dans un contexte où les situations à traiter se complexifient. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. Ainsi, la situation a évolué positivement entre 2018 et 2017 avec une diminution de 29 % des hospitalisations sociales (-43 hospitalisations) et une diminution totale des journées de placement de 40 % (-1717 journées).

- Pour répondre aux besoins de prise en charge des bébés et enfants de moins de 5 ans, des mesures de soutien éducatives ont été développées, en attendant l'ouverture d'un nouveau foyer de 8 places qui est prévu pour le 1^{er} trimestre 2019.
- L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant.

- En outre, l'unité d'assistance personnelle (UAP), autrefois rattachée à la FASE, a été transférée à l'office de l'enfance et de la jeunesse au 1/1/19.

Parmi les nombreuses actions de prévention du service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), notons encore la poursuite du déploiement du plan de lutte contre le **(cyber)harcèlement**. Aujourd'hui, plus de 80% des écoles du canton ont suivi ce plan de formation destiné aux enseignants et au personnel des établissements scolaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET BILAN DE LÉGISLATURE 2013-2018

ANNE EMERY-TORRACINTA, CONSEILLÈRE D'ÉTAT DE GENÈVE

CONTENU

LE DIP EN 2018 C'EST.....	8
PRÉAMBULE	9
FORMATION	10
ENFANCE & JEUNESSE	17
CULTURE & SPORT.....	19
☞ CULTURE.....	19
☞ SPORT	20

LE DIP EN 2018 C'EST...

- ☞ 9'400 collaborateurs, plus de 2 milliards de budget et 1 million de m2, 76'151 élèves et 7'072 enseignants.
- ☞ Les 76'151 élèves sont répartis sur :
 - 58 établissements primaires (165 écoles) + école climatique de Boveau
 - 19 établissements du CO
 - 29 établissements du secondaire II et tertiaire B dont 4 établissements mixtes (11 collèges, 6 ECG, 7 pôles de formation professionnelle, CTP, ACESS, Lullin, CFPPC)
 - 57 institutions de l'enseignement spécialisé, 17 regroupements de classes spécialisées (yc DIAMs), 15 classes intégrées (CLI), 2 centres d'enseignement spécialisé et formation pratique et 1 dispositif inclusif intégral EP.

PRÉAMBULE

Chères et chers Camarades,

À la tête du DIP depuis bientôt 5 ans, j'ai été en charge, durant la législature 2013 – 2018 de trois politiques publiques – Formation, Enfance et Jeunesse, Culture et Sport – qui convergent toutes vers le même objectif : permettre à chacun de trouver sa place et favoriser la cohésion sociale.

Au quotidien, cinq enjeux majeurs ont guidé mon action :

1. Viser une certification pour chaque jeune et lutter contre le décrochage scolaire pour garantir un avenir à chacun-e.
2. Valoriser la formation professionnelle pour lutter contre le chômage des jeunes.
3. Développer une école plus inclusive pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage à chaque élève et apprendre à mieux vivre ensemble.
4. Renforcer la politique de l'enfance et de la jeunesse pour que chacun-e trouve sa place dans la société.
5. Soutenir la culture et le sport pour favoriser la cohésion sociale.

Seule élue socialiste au sein du gouvernement genevois durant la législature 2013-2018, ma position minoritaire n'a en rien entamé la force de mes convictions ! Je me suis engagée sans relâche pour ne laisser personne au bord du chemin, non seulement au sein du DIP mais également de manière plus générale, en défendant une vision de gauche au sein du collège gouvernemental.

Pour l'avenir, je me réjouis de la victoire socialiste de ce printemps 2018 qui a permis de renforcer la députation mais également de faire élire Thierry Apothéloz à mes côtés. Nous serons unis pour défendre la justice sociale et le service public !

Cette nouvelle législature a vu la création du Département de la cohésion sociale, sous la présidence de Thierry Apothéloz, réunissant les politiques sociales, culturelles et sportives, issues des deux plus grands départements sortants, soit le DIP et le DEAS. Cette réorganisation des politiques publiques a permis de créer un nouveau département, reflétant notamment la volonté du Conseil d'Etat de déployer une politique cohérente et transversale en matière de cohésion sociale. Si le domaine de la culture et du sport a quitté le DIP, les prestations directement liées à l'école restent toutefois au sein de ce dernier (Ecole et Culture, Sport-Art-Etudes, notamment). La culture et le sport restent ainsi en mains socialistes et je m'engage à entretenir des ponts étroits avec le domaine de la formation, sans compter les divers autres sujets sur lesquels Thierry et moi collaborerons certainement.

Ce début de législature a également été l'occasion de réfléchir au nom du département, notamment afin de valoriser tout un pan des politiques qui y sont menées à savoir celui dédié à l'enfance et à la jeunesse, avec notamment la protection des mineurs, la santé des jeunes, les foyers, etc. De plus, et si je reste très attachée à l'école républicaine et à ses valeurs, j'ai souhaité également un nom de département qui reflète son temps : une école qui ne se contente pas seulement d'instruire mais aussi de former des citoyens, une institution qui a évolué, par exemple avec la formation obligatoire jusqu'à 18 ans ou le développement de la formation des adultes.

C'est ainsi avec conviction et engagement que j'entame cette nouvelle législature à la tête du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, avec une action qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris tout au long des cinq dernières années. Une action qui entend répondre aux nouveaux défis qui s'offrent à nous et permettre de construire pour chaque jeune un avenir.

Anne Emery-Torracinta

FORMATION

Un jeune, un diplôme, un avenir : lutte contre le décrochage scolaire, renforcement de l'école primaire, valorisation de la formation professionnelle et développement d'une école plus inclusive, tels sont les principaux axes de mon action dans le domaine de la formation.

Ces objectifs ont été réaffirmés dans le cadre des travaux sur la **nouvelle loi sur l'instruction publique** que j'ai proposée au Grand Conseil – l'ancienne datait de 1940 – et qu'il a adoptée en 2015.

En matière de formation, on mesure la réussite d'un système éducatif en regardant celles et ceux qui en sortent. Or, à Genève, plus de 15% des jeunes quittent le système scolaire sans certification du Secondaire II. Dans une société où le marché du travail est devenu toujours plus concurrentiel et exigeant, ces jeunes sont des candidats au chômage, voire à l'aide sociale. **La lutte contre le décrochage scolaire est donc le défi majeur de l'école.**

Quelques réalisations :

- **Ouverture de Lullin**, qui accompagne des jeunes en risque de décrochage depuis 2014. Il appuie les autres établissements et accueille des jeunes du collège, de l'ECG ou de la formation professionnelle connaissant des difficultés dans leur parcours. Autour d'une équipe pluri-professionnelle, un accompagnement individualisé est mis en place : cours d'appui et soutien éducatif, social, psychologique ou médical.
- Renforcement du dispositif de soutien **CAP Formations** aux jeunes en rupture, avec augmentation du nombre de postes et création d'un guichet unique pour faciliter l'accès à ce dispositif: plus de 2'000 jeunes accompagnés chaque année avec un taux de presque 80% de reprise de formation, en particulier dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans.
- **Mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) à la rentrée 2018.** Inscrite dans la constitution, elle est désormais une réalité pour l'ensemble des jeunes de 15 à 18 ans domiciliés sur le canton de Genève.



Votée dans le cadre de la Constitution genevoise, l'obligation de formation jusqu'à 18 ans est entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2018. Le canton de Genève devient ainsi pionnier dans la lutte contre le décrochage scolaire et dans l'accompagnement de tous les élèves qui en ont besoin. Le but est de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque jeune d'obtenir un premier diplôme: un bagage indispensable pour une insertion professionnelle et une intégration sociale réussies.

Pour cette rentrée, une première phase de déploiement a été mise en œuvre par le DIP autour des objectifs suivants :

- **Renforcer l'accompagnement des élèves, notamment au sein des établissements ESI et ESII afin d'éviter le décrochage.**
- **Développer de nouvelles mesures de prise en charge : offre pré-qualifiante au sein du DIP.**
- **Renforcer CAP Formations pour les jeunes déjà en rupture.**
- **Collaborer avec les partenaires et faire évoluer l'offre.**
- **Inscrire FO18 dans une action concertée tout au long du parcours de l'élève : ce qui veut dire agir en amont et en aval.**

Le premier objectif du DIP est **d'améliorer le suivi individualisé** des élèves afin d'éviter les ruptures de formation. C'est ainsi qu'un référent FO18 a été désigné dans chaque établissement du secondaire I et II, et que des conseillers en formation et en insertion ont été engagés. Des mesures ont également été prises pour sécuriser le passage du cycle d'orientation à l'enseignement secondaire II et affiner les orientations scolaires et professionnelles.

Au printemps 2018, près de 400 jeunes en difficulté à l'ESII ont été reçus en entretien. Ils ont été orientés pour la rentrée scolaire vers l'une des offres pré-qualifiantes ou vers un suivi à CAP Formations.

L'offre de formation a été élargie. Le DIP propose désormais, pour les élèves en difficulté scolaire, trois nouveaux dispositifs. D'abord, des classes pré-professionnelles fonctionnant comme des passerelles vers l'apprentissage. Ensuite, des stages par rotation dans les centres de formation professionnelle permettant aux élèves de découvrir de nouveaux métiers pour mieux définir leur projet de formation. Enfin, un programme de formation individualisé autour de trois modules, de la remobilisation au soutien pour trouver un apprentissage.

Pour les jeunes ayant déjà décroché, CAP Formations prend le relais. Avec la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, son rôle de guichet central est renforcé pour la prise en charge des jeunes ne fréquentant plus d'établissement scolaire (289 mineurs sont actuellement suivis). Un nouveau programme de retour en formation est également mis en place : le but est d'amener les jeunes à prendre ou à reprendre confiance en eux, à découvrir le monde du travail et à tout mettre en œuvre pour signer un contrat d'apprentissage.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans concerne également **l'enseignement spécialisé** avec l'ouverture d'un 2^{ème} Centre d'enseignement spécialisé et de formation pratique (CESFP), partiellement intégré au centre de formation professionnelle SHR (13 places). L'augmentation de la capacité d'accueil du Centre thérapeutique de jour "Les Saules", qui proposera 16 places (+ 4 places). Ce centre s'adresse à des jeunes qui ne peuvent intégrer une formation sans prestations thérapeutiques préalables. L'augmentation de la capacité d'accueil de la SGIPA, permettant l'accueil de jeunes de 15 à 18 ans.

Un projet pilote concernant des élèves de 11^e année CT, en grande difficulté, a été élaboré en concertation avec l'enseignement secondaire II. Proposant un troisième trimestre autour de la découverte de gestes métiers de la formation professionnelle, il s'agit de permettre à des élèves de développer un projet de formation, d'éviter un choix par défaut à la fin de la 11^e année. Ainsi, après une identification en fin de 1^{er} trimestre, la construction d'un projet au 2^e trimestre, en collaboration avec les parents, ils pourront effectuer 3 stages de 3 semaines au sein des centres de formation professionnelle de l'ESI, à raison de 4 jours par semaine. Pendant une ½ journée, ils seront au CO pour poursuivre les apprentissages de base et bénéficier d'un accompagnement pour construire un projet de formation.

Après une première étape, centrée sur le maintien des jeunes en formation à travers notamment une offre de formation pré-qualifiante élargie, **le déploiement de la formation obligatoire se poursuivra.** Le département souhaite en particulier développer la collaboration avec les partenaires notamment avec les milieux professionnels, les dispositifs genevois de prise en charge des jeunes en rupture de formation, les parents. Une attention plus particulière sera également mise sur les jeunes en grande fragilité : jeunes hospitalisés, en milieu fermé, troubles de la santé physique ou psychique, jeunes issus de la migration par exemple.

Retrouver la formation obligatoire jusqu'à 18 ans en détail sur la page du site de l'Etat dédiée : <https://www.ge.ch/dossier/formation-obligatoire-18-ans-atout-indispensable>.

On sait que les jeunes concernés par la rupture scolaire rencontrent généralement des difficultés dès l'école primaire, qui se répercutent ensuite au Cycle d'orientation puis aboutissent à un décrochage durant leur parcours au Secondaire II. Il faut donc bien sûr agir au moment du décrochage, mais également en amont !

L'école primaire joue un rôle fondamental dans l'acquisition des savoirs de base pour permettre aux élèves d'aborder leur avenir dans les meilleures conditions. C'est pourquoi j'ai souhaité renforcer l'école primaire, dans la mesure des moyens qui m'étaient accordés par le Grand Conseil.

Quelques réalisations :

- **Augmentation de plus de 50 postes d'enseignants de soutien à l'école primaire**, passant de 101 à 153, entre 2013 et 2018, dont près de 40 postes exclusivement destinés à l'apprentissage de la lecture.
- **Introduction du mercredi matin** dès la 5P pour renforcer les compétences des élèves notamment dans les langues (français, allemand et introduction de l'anglais).

- **Création d'équipes pluridisciplinaires au sein des établissements primaires** (avec enseignants spécialisés, infirmiers, psychologues, éducateurs, logopédistes, psychomotriciens). A la rentrée 2018, 16 établissements bénéficient de ces équipes. Le déploiement se poursuivra au cours des prochaines années (5 équipes supplémentaires sont prévues au budget 2019 et il y aura au moins un 50% de temps de travail d'éducateur prévu dans chaque établissement en 2019).
- **Stabilisation du dispositif REP** dans les quartiers les plus défavorisés. Parallèlement, augmentation du nombre de postes d'éducateurs à l'école primaire.

La lutte contre le décrochage passe évidemment par une bonne **orientation scolaire et professionnelle qui constitue une des missions du cycle d'orientation**. Mis en place en 2011, le nouveau cycle (nCO) doit désormais être évalué afin de vérifier si son application répond aux objectifs du législateur et aux besoins des élèves, notamment les plus fragiles.

Quelques réalisations :

- Refonte et amélioration du **dispositif d'information scolaire et professionnelle (IOSP)** au CO. Sept axes de travail ont été retenus avec un déploiement progressif. Améliorer la formation des enseignants chargés de l'IOSP, consolider le rôle des psychologues en orientation au sein des établissements, renforcer la collaboration entre le département et les partenaires professionnels, revoir la grille horaire pour intégrer une heure dédiée d'IOSP, mettre à jour le support d'enseignement, améliorer le dispositif d'information aux parents, introduire la perspective "Genre". A la rentrée 2018, de nouveaux outils pédagogiques plus adaptés aux besoins ont été introduits. Une nouvelle formation a été conçue à l'attention des maîtres IOSP. Le département poursuit le travail sur l'orientation, à travers un dialogue privilégié avec les partenaires professionnels ainsi que les associations de parents.
- Mise en place du projet **GO-Apprentissage** : soutenu par la confédération, GO-Apprentissage a pour but de favoriser l'entrée en apprentissage en voie duale des élèves après le cycle d'orientation. Aujourd'hui, ils sont en effet moins de 4% à signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise directement après la 11^e. Dans ce contexte, le dispositif prévoit un conseiller en formation, qui va accompagner les élèves dans leurs démarches pour définir un projet professionnel et trouver une place d'apprentissage. Après une première phase pilote dans quatre établissements et des résultats convaincants, le dispositif sera généralisé à l'ensemble des 19 cycles d'orientation. A la rentrée 2018, quatre nouveaux cycles sont ainsi parties prenantes.
- **Analyse du nouveau CO** en cours. Le nouveau cycle d'orientation introduit à la rentrée scolaire 2011 est une importante réforme qui doit être évaluée notamment sous l'angle de l'atteinte des compétences fondamentales pour les élèves. Une évaluation a débuté, portant en particulier sur la grille horaire, l'évaluation des passerelles et la capacité du système à répondre aux besoins. Les premiers ajustements de la grille horaire au CO auront lieu à la rentrée 2019 : ils prévoient l'introduction d'un profil scientifique en LC, l'introduction d'une 3^{ème} période d'éducation physique dans au moins deux degrés sur les trois, le renforcement de l'IOSP et du latin, une première réflexion autour du numérique. Les éventuelles modifications structurelles auront lieu dans un deuxième temps.

L'objectif premier du secondaire II est de conduire chaque jeune à une certification. Cela passe par la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, l'adaptation des filières ainsi que la **valorisation de l'apprentissage**, l'une de mes priorités car elle constitue un des moyens les plus sûrs pour lutter contre le chômage. En effet, un jeune qui s'est formé au sein d'une entreprise bénéficie déjà d'une expérience professionnelle, ce qui renforce ses chances de trouver ensuite un emploi. Pourtant, Genève enregistre le plus faible taux d'entreprises formatrices de Suisse ainsi que la proportion la plus faible de jeunes qui entrent directement en formation professionnelle duale à la fin du CO. En outre, il est également capital de soutenir la formation professionnelle et continue des adultes dans un monde où les besoins du marché du travail évoluent très rapidement.

Quelques réalisations :

- Adoption par le Conseil d'Etat, sous mon impulsion, d'un « **plan d'action apprentissage** » en 13 mesures autour de trois axes : soutenir les entreprises formatrices, augmenter le nombre d'apprentis au sein du petit et du grand Etat et promouvoir la formation professionnelle à travers une meilleure information au

Cycle d'orientation. L'objectif de 4% d'apprentis au sein du petit Etat a été atteint dès la rentrée 2017. Aujourd'hui il y a 270 apprentis à l'Etat (dont 120 au DIP) soit 75 de plus qu'en 2013.

- Mise en place du **Dispositif Chèque Label Entreprise Formatrice (CLEF)** pour soutenir les entreprises formatrices, par un coaching professionnel adapté à leurs besoins et possibilité de demander en ligne une autorisation de former afin d'alléger les démarches administratives. Collaboration avec la Ville de Genève et plusieurs communes.
- **Adaptation de l'offre de formation professionnelle** pour répondre aux besoins des jeunes, à ceux de l'économie et aux défis de la société de demain : ouverture de plus de 10 nouvelles filières et augmentation de la capacité d'accueil de certaines filières notamment dans le domaine de la santé et du social (par exemple, ouverture de la nouvelle Ecole Supérieure de Bande dessinée et d'Illustration, et augmentation de la capacité d'accueil de la Haute Ecole de Santé (HEdS) ainsi que de l'Ecole Supérieure d'Educatrices et d'Educateurs de l'Enfance (ESEDE)).
- **Ouverture de l'école de commerce Raymond Uldry** qui offre de nombreuses places d'apprentissage ainsi que des stages pour des jeunes à besoins particuliers. Encadrés par leurs formateurs, ces jeunes effectuent une partie des tâches nécessaires au fonctionnement d'une école (cafétéria, secrétariat, conciergerie, espaces extérieurs).
- **Ouverture du restaurant d'application au collège Rousseau, Les Rêveries**, à la rentrée 2018.
- Suivi du plan de mesures pour favoriser la **relève des professionnels de la santé** (niveau de formation Secondaire II ou Tertiaire) dans le canton, conjointement avec le DES (ex-DEAS).
- **Projet de réforme de la maturité gymnasiale** afin de rendre le système plus simple, plus cohérent et plus lisible, avec la modification de la grille horaire du Collège (prévue pour la rentrée 2020) comprenant notamment la généralisation d'un enseignement d'informatique.
- **Développement du dispositif Qualification+** pour faire face à la demande grandissante de validation des acquis et de l'expérience (VAE) pour la formation des adultes et mise en place d'une certification des compétences de base (français, maths) reconnue par le DIP (1ère fois en Suisse).

La formation académique et professionnelle tertiaire est essentielle pour maintenir notre pays à la pointe de l'innovation et répondre aux besoins du monde du travail. Dans notre canton, où le secteur tertiaire est largement dominant et la main d'œuvre à forte valeur ajoutée, nous avons la chance de disposer d'une offre de formation tertiaire diversifiée, avec des écoles supérieures et des hautes écoles (Université et HES) à la pointe dans leurs domaines.

Quelques réalisations :

- Développement du **Campus Biotech** (Université, HES, EPFL, entreprises).
- Développement des **interactions entre l'Université et les écoles**, notamment dans les sciences.
- Mise en œuvre de **l'autonomie des HES** et adoption d'un nouveau règlement du personnel.
- **Réforme de la formation des enseignants du Secondaire** à l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants, ceci afin de garantir la reconnaissance des diplômes en répondant aux exigences intercantionales et de respecter les particularités genevoises (statut unique du corps enseignant et formation par le biais de stages en responsabilité).

L'école doit s'adapter aux besoins de chaque élève ! Quels que soient ses besoins, son potentiel, ses difficultés, ses talents, son origine ou son milieu social, chaque élève doit bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage et chances de réussite de son parcours scolaire. L'école que je défends est inclusive, car elle privilégie autant que possible des solutions qui permettent aux enfants d'apprendre et de grandir ensemble. Cette école fait de la diversité une force.

Dans cette perspective, l'un des enjeux consiste à **développer des dispositifs pour la scolarisation des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap**. Pour ces élèves, il existe deux types de dispositifs visant à répondre au mieux à leurs besoins : **l'intégration** dans un bâtiment scolaire de l'enseignement régulier d'un groupe d'élèves (qui sont dans leur propre salle, même si cela n'exclut pas des moments d'intégration

individuelle dans une classe) ou **l'inclusion** dans une classe de l'enseignement régulier grâce à un dispositif de soutien (dont l'organisation varie en fonction des besoins des élèves).

Quelques réalisations :

- Depuis le début de mon mandat, le **nombre d'élèves bénéficiant de dispositifs inclusifs** est passé de 77 élèves en 2013 à 299 à cette rentrée scolaire 2018. Le nombre de **places dans les classes intégrées** et les centres médico-pédagogiques intégrés a également augmenté.
- Augmentation du nombre d'**élèves accompagnés par des enseignants du soutien pédagogique** de l'enseignement spécialisé (SPES): 32 en 2013, 105 en 2017 et 130 à la rentrée 2018.
- Mise en place d'un dispositif de soutien à l'inclusion scolaire des enfants à besoins particuliers précédemment suivis par le **Service éducatif itinérant (SEI)** durant la période préscolaire : 23 élèves ont été accompagnés en 1P et 2P à la rentrée 2017 et 40 le sont à cette rentrée scolaire 2018.
- Ouverture de **7 classes intégrées au cycle d'orientation** (Cayla, Budé, Marais, Drize, Golette). 48 élèves étaient intégrés en 2013, 136 en 2017 et 168 à la rentrée scolaire 2018 qui a vu la création de deux nouvelles classes intégrées aux Coudriers et à l'Aubépine.
- Elaboration du "**concept de pédagogie spécialisée**" conformément à l'accord intercantonal de pédagogie spécialisée et mise en œuvre à la rentrée scolaire 2018. Il comprend la procédure d'évaluation standardisée (PES).
- Evolution du cadre des **aménagements et adaptations scolaires** permettant le maintien dans l'école régulière des élèves qui rencontrent des difficultés et clarification de la procédure pour les troubles de type Dys- ou TSA.
- Stabilisation du dispositif des **assistants à l'intégration scolaire (AIS)** et augmentation de leur nombre pour accompagner les élèves : 21 élèves en 2013, 41 à la rentrée scolaire 2018.
- Augmentation du nombre de places dans les **Centres d'intervention précoce en autisme (CIPA)** et mise en place d'un dispositif de soutien permettant **l'inclusion scolaire des enfants** ensuite en enseignement régulier (11 élèves ont été suivis en 2017, 15 le sont à cette rentrée scolaire 2018).
- Déploiement progressif du **projet éducatif individualisé (PEI)** pour mieux accompagner les élèves en tenant compte de ses forces et ses besoins, et en collaboration avec leur entourage.
- Mise en place des **plans d'accueil individualisés (PAI)** afin que les enfants et les jeunes souffrant d'une maladie chronique (par exemple : asthme, allergies, épilepsie, diabète) ou d'une incapacité physique suivent une scolarité normale. Durant l'année scolaire 2016-17, presque 1'300 élèves étaient au bénéfice d'un PAI.
- Ouverture d'un deuxième **dispositif d'intégration et d'apprentissages mixtes (DIAMs)** à l'Ecole Pâquis-centre, qui permet que des élèves à besoins particuliers passent une bonne partie de leur temps en classe régulière avec le soutien d'un enseignant spécialisé en co-enseignement avec l'enseignant titulaire.
- Mise en place du **dispositif inclusif d'enseignement spécialisé (DIES)**, à la rentrée 2017, pour scolariser 12 élèves de 4-5 ans ayant des déficiences intellectuelles, dans une classe régulière au sein d'une école à proximité de leur quartier/commune (Lignon, Chatelaine/Bourquin, Cropettes), avec l'accompagnement d'un enseignant spécialisé ou d'un éducateur.

Dans un canton multiculturel, l'école constitue le lieu privilégié de **l'intégration des enfants migrants**, le creuset qui permet d'assurer la cohésion sociale. Cette intégration doit se réaliser en évitant tout à la fois l'écueil de l'assimilation et celui du communautarisme, en combinant l'apprentissage du nouvel environnement d'accueil et de la langue française à la valorisation de la langue et culture d'origine.

Quelques réalisations :

- Ouverture de **classes de scolarisation** à plein temps à l'Ecole primaire et de **classes d'alphabétisation au Cycle d'orientation**.
- Au Secondaire II, alors que les migrants n'étaient pas accueillis après mars, ouverture de dispositifs permettant leur **accueil jusqu'à la fin de l'année scolaire**. Adaptation et développement d'une **offre**

adaptée avec la création d'une classe d'accueil intégrée, déploiement d'une équipe de soutien pluridisciplinaire, ouverture de classes d'orientation professionnelle et élaboration en cours d'une offre de formation professionnelle de "préapprentissage d'intégration".

- Dans le cadre notamment de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, ouverture d'une classe d'intégration professionnelle (CIP) supplémentaire pour une année de prolongement des élèves en difficulté, possibilité pour les meilleurs élèves de CIP d'accéder à la 1^{er} année CFP commerce, renforcement par un psychologue détaché de l'OMP.
- Renforcement du Service de protection des mineurs (SPMi) pour accompagner les **requérants d'asile mineurs non-accompagnés** (RMNA) et soutien financier à des **projets d'activités socio-éducatives** en-dehors de l'école pour les RMNA.

Dans le contexte genevois, **la laïcité**, notamment de l'école, est l'instrument qui permet la paix civile et le respect des convictions de tous. Comprise comme la neutralité religieuse de l'Etat, elle est donc essentielle à une vie scolaire sereine. C'est en ce sens que le DIP a décidé de réaliser une **brochure référence sur la laïcité à l'école**.

L'enseignement du fait religieux a également été repensé et renforcé à l'enseignement primaire et au cycle d'orientation grâce au déploiement d'un matériel pédagogique spécifique prévu sur plusieurs années à partir de la rentrée 2018.

Une politique des langues dynamique et évolutive passe par **le renforcement du français et des langues secondes ainsi que la valorisation des langues et cultures d'origine**. A l'heure où l'apprentissage d'une seconde langue nationale est parfois questionné, renforcer et développer l'apprentissage des langues est essentiel : c'est une nécessité en Suisse, pays multilingue, pour favoriser la cohésion nationale et en particulier à Genève, ville multiculturelle.

Quelques réalisations :

- **CFC bilingue français-anglais** : lancé en 2013, il intègre depuis la rentrée scolaire 2015, la maturité professionnelle. 42 entreprises sont désormais associées à cet apprentissage.
- **Promotion et développement des séjours linguistiques liés à un cursus scolaire (ex. maturité bilingue par séjour du collège, maturité professionnelle, maturité spécialisée à l'ECG)** : ce programme est maintenant financièrement accessible à tous les élèves grâce au soutien d'une fondation privée qui peut financer tout ou partie du séjour.
- Création ou développement de **programmes dédiés aux échanges et à la mobilité pour les différents degrés sur temps scolaire**.

Finalement, l'école que je défends est ouverte sur le monde et en phase avec son temps. L'école genevoise se doit ainsi de tenir compte de la place du **numérique** dans la société ainsi que des changements qu'elle induit : enseigner **au** numérique et **par** le numérique.

Quelques réalisations :

- Développement en cours de **l'équipement** des salles de classes : wifi, tablettes numériques, tableaux blancs interactifs.
- **Enseigner au numérique** : travaux sur l'enseignement de la science informatique, tout en montrant tant les opportunités que les limites et les dangers du numérique. La première étape concernera en particulier la (ré)introduction de l'informatique obligatoire au Collège dès 2020 pour environ 4 périodes au total dans le cursus gymnasial prévues à la grille horaire, avec en parallèle et pour plus de lisibilité, la réforme de la maturité gymnasiale (option spécifique dès la 1^{ère}). La deuxième étape concernera la révision des plans d'études (enseignement obligatoire et enseignement secondaire II) avec, en parallèle, la formation des enseignants d'informatique.
- **Enseigner par le numérique** : travaux et conception d'un projet pour utiliser les outils numériques, accompagner et former les enseignants à l'utilisation des outils et aux nouvelles possibilités qu'ils offrent sur le plan pédagogique (exemple de la classe inversée).

Mais encore... dans divers domaines :

- **Enquête sur l'organisation du calendrier scolaire** par le SRED. Travaux en cours pour donner suite à cette enquête avec les associations de parents et les associations professionnelles. Des partenaires externes (communes, GIAP, FASE, associations) pourraient également être associés aux travaux en fonction de leur évolution.
- A la rentrée scolaire 2016, mise en place du volet 2016 de l'accord signé en 2013 entre le Conseil d'Etat et les associations professionnelles d'enseignants (**accords dits DIP-FEG**). Ce qui s'est traduit par un renforcement de la maîtrise de classe pour les élèves les plus fragiles au CO.
- Introduction de la **3^{ème} heure d'éducation physique** en 9ème R1 et R2 dès la rentrée 2017. Généralisation à deux degrés sur les trois prévue dans le cadre de la modification de la grille horaire de 2019.
- Conformément à la demande du parlement, changement de **l'organisation de la fin de l'année scolaire** au cycle d'orientation dès juin 2017.
- En relation avec l'encouragement au domaine MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique) développé par la Confédération et les cantons, mise en place du **plan d'action MSN** (mathématiques et sciences de la nature) afin de valoriser les mathématiques et les sciences – en particulier auprès des filles – et de favoriser l'orientation vers les filières scientifiques. L'année 2018-2019 sera consacrée notamment à l'année de la science et des technologies.

ENFANCE & JEUNESSE

Elaboration et vote d'une loi cadre sur l'enfance et de la jeunesse, participation des enfants et des jeunes, renforcement de l'éducation spécialisée, petite enfance sont les principaux axes de mon bilan dans le domaine de l'Enfance et Jeunesse.

Le rôle des collectivités publiques est essentiel pour encourager l'intégration et la participation des enfants et des jeunes, afin de promouvoir des conditions propres à favoriser leur santé et protéger les enfants menacés dans leur intégrité physique et psychique. Les communes, les institutions sociales et les associations sont des acteurs importants de ce domaine. Quant au canton, il joue un rôle primordial à bien des égards. J'ai estimé que la politique de l'enfance et de la jeunesse de ce canton devait pouvoir s'appuyer sur une base légale spécifique comme dans tous les autres cantons romands. J'ai donc proposé un **projet de loi sur l'enfance et la jeunesse** qui a été adopté par le Grand Conseil début 2018.

A cheval entre le domaine de la Formation et celui de l'Enfance et de la Jeunesse se situe l'apprentissage des valeurs démocratiques qui fondent notre société. Défendre l'importance de l'apprentissage du « **vivre ensemble** », c'est favoriser la cohésion sociale à travers des actions très concrètes.

Quelques réalisations:

- Nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) votée par le Grand Conseil le 1^{er} mars 2018, couvrant un champ large de prestations allant de la participation des enfants et des jeunes à la protection des mineurs, en passant par la prévention et la santé de ces derniers. Malheureusement, en plénière, une majorité du Grand Conseil a décidé de biffer la création d'un Conseil cantonal de la jeunesse au sein de cette loi.
- Déploiement du plan cantonal de **lutte et prévention contre le (cyber)harcèlement** dans les écoles du canton.
- Elaboration et déploiement d'un **plan d'action contre les abus à l'école**, sur trois axes :
 1. Ouverture de la **ligne ABUS ÉCOUTE** en janvier 2018, gérée par le centre LAVI d'aide aux victimes. La ligne qui a reçu 80 appels entre janvier et septembre 2018, sera prolongée pour l'année scolaire 2018-2019 au moins.
 2. Mise en place d'une **procédure interne unifiée au département** " Prise en charge dans le cadre scolaire ou de formation professionnelle d'une situation de maltraitance vis-à-vis d'un enfant ou d'un jeune " qui a pour but de clarifier les rôles et responsabilités de chacun, selon la fonction qu'il occupe. Elle rappelle également l'obligation qu'a tout collaborateur de dénoncer à sa hiérarchie toute situation de maltraitance dont il aurait connaissance.
 3. Elaboration et dépôt d'un **projet de loi du Conseil d'Etat visant à modifier la Loi sur la procédure administrative** : si elle est acceptée par le Grand Conseil, elle permettra aux personnes dénonçant une situation d'atteinte dans leur intégrité physique, psychique ou sexuelle d'être accompagnées d'une personne de confiance lors de la procédure administrative.

Enfin, je souhaite que le département puisse travailler à l'élaboration d'un **code de déontologie** relatif à la posture de l'enseignant face aux élèves, en collaboration avec les associations professionnelles.

- Participation du DIP à la **plateforme contre la radicalisation et l'extrémisme violent** et mise en place d'un plan d'action dans le cadre scolaire.
- De nombreuses actions ont été entreprises dans la **lutte contre les discriminations** et pour favoriser l'inclusion de tous les élèves : intensification des actions de prévention de l'homophobie, adaptation des dispositifs pour intégrer le suivi des élèves transgenres, adaptations de démarches ou formulaires de manière à reconnaître la diversité des configurations familiales, notamment les familles arc-en-ciel.

Protéger les enfants est un devoir fondamental de l'Etat. Lorsque la famille ne peut plus offrir le cadre sécurisant nécessaire au développement harmonieux de chaque enfant, il appartient à l'Etat d'y pallier. Or, Genève rencontre depuis plusieurs années une situation de saturation majeure des places d'accueil nécessaires pour les mineurs concernés.

Quelques réalisations :

- Augmentation des **places**, notamment d'urgence, dans les foyers d'éducation spécialisée. Pour **lutter contre les hospitalisations sociales**, le budget 2018 a permis l'ouverture d'un nouveau foyer pour les enfants de 0 à 5 ans.
- **Postes supplémentaires accordés au SPMi** pour diminuer la surcharge de travail du personnel.
- **Renforcement du soutien à la parentalité** avec l'augmentation des moyens attribués au dispositif d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) qui a pour objectif d'aider les familles et permet souvent d'éviter des placements en foyer. Mise en place d'un dispositif d'AEMO petite enfance (0-2ans).

Développer la politique de la **petite enfance** constitue un premier pas majeur vers l'égalité des chances pour l'avenir de nos enfants. Durant les quatre premières années de sa vie, l'enfant acquiert petit-à-petit des compétences qui lui permettent de comprendre et d'interagir avec le monde qui l'entoure. L'accès à une place d'accueil extrafamiliale contribue au renforcement de ces apprentissages. Développer la politique de la petite enfance est également un outil pour favoriser l'égalité homme-femme.

Quelques réalisations :

- Elaboration d'un **projet de loi traduisant les articles constitutionnels sur l'accueil préscolaire**. Il est actuellement en attente de traitement au Grand Conseil.
- **Augmentation du nombre de professionnels** formés dans le domaine de la petite enfance.
- Développement de **l'Observatoire cantonal de la petite enfance** pour permettre au canton d'avoir une meilleure connaissance des besoins et de l'offre d'accueil préscolaire.
- Mise en place d'un **dispositif de soutien à l'inclusion scolaire** des enfants à besoins particuliers précédemment suivis par le Service éducatif itinérant (SEI) durant la période préscolaire: 23 élèves sont accompagnés en 1P et 2P à la rentrée 2017 et 40 à la rentrée scolaire 2018.

CULTURE & SPORT

Avec la nouvelle législature, le domaine de la culture et du sport a quitté le DIP dès le 1er juin 2018 et a rejoint le nouveau département de la cohésion sociale (DCS). Les prestations directement liées à l'école restent au sein de ce dernier (Ecole et Culture, Sport-Art-Etudes, notamment).

Penser, créer et chercher sans cesse à se surpasser est le propre de l'être humain. C'est dire l'apport inestimable de la culture et du sport pour chacun-e d'entre nous. La culture et le sport constituent des facteurs essentiels de cohésion sociale, car ils impliquent le dialogue et la rencontre, ils proposent des références communes aux membres de la société et ils favorisent l'épanouissement individuel et collectif. Dans une société en perpétuel mouvement, la culture et le sport consolident donc le vivre-ensemble. La **création d'un Office de la culture et du sport** au sein du DIP vise à donner à ces politiques respectives toute l'importance qu'elles méritent.

👉 CULTURE

La culture est au cœur de notre humanité commune. Elle est à la source des représentations partagées qui nous permettent de coexister en paix. Elle est indispensable à l'épanouissement, à l'équilibre et à la quête de sens personnels et collectifs. **Développement des lieux culturels et festifs, aide à la diffusion et au rayonnement de la création artistique, déploiement d'une politique du livre, renforcement de l'accès à la culture pour chacun-e**, sont les principaux axes de la politique culturelle que j'ai mené pendant quatre ans au département, dans un contexte néanmoins compliqué par de régulières attaques contre les moyens accordés à la culture. Persuadée que la culture n'est pas un luxe, je défends un engagement fort du canton en matière culturelle, complémentaire à l'engagement des communes en la matière.

Quelques réalisations :

- Publication du rapport **“Le poids de l'économie créative et culturelle à Genève”**, en collaboration avec la Ville de Genève.
- Développement des **activités du mercredi après-midi autour de la culture et du sport**.
- Renforcement du dispositif **Ecole&Culture** avec en particulier une augmentation de l'offre destinée aux élèves en formation professionnelle.
- Elaboration en cours d'une **feuille de route sur l'aide à la diffusion**, définissant clairement la direction que Genève entend prendre dans ce domaine suite à la reprise totale de ce dernier au niveau cantonal dans le cadre de la répartition des tâches canton-communes.

Développer une stratégie territoriale pour la culture, c'est favoriser l'ancrage et la diversité des lieux culturels, en soutenant les initiatives des acteurs culturels. En matière de lieux culturels, le canton paie aujourd'hui la fermeture des squats. La culture émergente peine à trouver des lieux adaptés et les artistes, comme les jeunes en quête d'espaces festifs abordables, en sont les premières victimes. L'Etat doit s'engager à assurer une politique des lieux culturels sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que **le canton a présenté en 2017 une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs**, en annonçant également le rattachement au DIP de la thématique de la vie nocturne en renforcement du lien avec la vie culturelle et le domaine de la jeunesse.

Quelques réalisations :

- Suivi de l'étude **« Genève, la nuit – stratégie territoriale pour la vie nocturne, culturelle et festive »** en réponse à la pétition pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, en collaboration avec l'Office d'urbanisme du DALE.
- Renforcement des missions de la **Plateforme de concertation sur les lieux culturels** et élargissement de son champ d'intervention aux lieux de vie nocturne, culturels et festifs.
- Etude sur le **financement des lieux culturels** mandatée par le DIP et perspectives.
- Vote d'un budget d'investissement de 45 millions pour la **Nouvelle Comédie**

- Vote d'un budget d'investissement de 10 millions pour le **Théâtre de Carouge**

En matière de politique du livre, le DIP a soutenu le livre, de sa création à son archivage en passant par la publication et la diffusion. Il s'agit d'un domaine où Genève (ville et canton réunis) a joué un rôle de pionnier en Suisse, notamment par son soutien aux auteurs, éditeurs et libraires indépendants. Nous entendons poursuivre et renforcer ce soutien également dans le domaine de la formation et l'apprentissage de la lecture à l'école.

Quelques réalisations :

- En lien avec la médiation culturelle autour du livre, vote par le parlement du projet de loi déposé par le DIP, permettant le développement de la **Maison Rousseau et de la littérature**.
- Ouverture d'une **Ecole supérieure de Bande dessinée et d'illustration** à la rentrée 2017.
- Création du **prix BD Zoom** décerné chaque année par des élèves du Secondaire II à un auteur de BD romand ou édité en Suisse romande.

Utiliser l'argent public pour développer la culture, c'est investir. Investir pour Genève, un canton qui peine parfois à rêver son futur, un canton qui oublie parfois que nous avons besoin de projets culturels ambitieux pour avancer.

SPORT

Le sport dépasse les frontières et les classes sociales, il est essentiel à la santé et au bien-être, il promeut des valeurs de solidarité et il constitue un outil précieux de renforcement des liens sociaux. **Développement des infrastructures sportives, renforcement du soutien à la relève, promotion de l'éducation physique à l'école, amélioration de l'accès au sport pour chacun-e** : tels sont les objectifs qui ont guidé mon action en matière de politique sportive au cours de la précédente législature, habitée par la conviction que le sport populaire et le sport d'élite se complètent et contribuent à la cohésion sociale. Le rôle du canton dans le domaine du sport, bien qu'historiquement relativement marginal, est appelé à prendre de l'ampleur.

Quelques réalisations :

- Pérennité du **Stade de Genève**, assurée par le biais d'une subvention cantonale à hauteur de 1.8 million.
- Nouveau cours **Jeunesse+Sport** notamment sur l'abus sexuel, le dopage et le développement des formations sport pour enfants.
- Pilotage de la réflexion sur la future **nouvelle patinoire**.
- Dispositifs en cours d'élaboration pour soutenir, notamment, financièrement les clubs sportifs qui intègrent des **personnes en situation de handicap**.
- Organisation, avec la Ville de Genève, des **Jeux suisses d'été « Special Olympics »** pour personnes en situation de handicap mental (mai 2018) : 1900 sportifs et sportives en situation de handicap mental se sont affrontés dans de nombreuses disciplines. La manifestation a rencontré un grand succès populaire avec une importante mobilisation des associations sportives, des bénévoles et des sportifs d'élite.

Le soutien à la relève élite peut prendre plusieurs formes. Dans le cadre scolaire, il relève du **dispositif "sport-art-études" qui permet à des jeunes de mieux concilier formation scolaire et professionnelle et activité sportive (ou artistique)**. De plus, le canton pilote le projet GEF – Genève éducation football – destiné à l'entraînement des jeunes footballeurs de l'élite genevoise. Enfin, la politique cantonale de soutien au sport d'élite et à la relève passe également par le soutien aux sportifs individuels, par exemple au travers du programme Team Genève. Et je tiens à souligner ici ma conviction que, **par leurs parcours souvent exemplaires, les sportifs d'élite sont des modèles très positifs pour les jeunes.**

Quelques réalisations :

- Finalisation du projet de construction et de financement des infrastructures pour la relève élite dans le football, **Genève éducation football** – GEF.

- Développement des **soutiens financiers aux associations cantonales mettant en place des dispositifs de formation de la relève élite** : six nouveaux projets (tennis de table, handball, triathlon, canoë/kayak, tchoukball, cyclisme) complètent le dispositif existant (football, hockey, volleyball), en collaboration avec les communes.
- Développement du concept de **soutien aux sportifs d'élite via Team Genève**.
- Evaluation en cours du **dispositif sport-art-études** afin d'examiner les évolutions à mettre en place pour mieux répondre aux besoins.

L'activité physique est essentielle pour la santé et le bien-être de chacun. L'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école font partie intégrante du plan d'étude romand, en plus de constituer une obligation fédérale spécifique, à savoir **3 heures d'éducation physique** durant toute l'école obligatoire. Or, Genève ne respectait pas cette obligation fédérale au cycle d'orientation. J'ai donc souhaité corriger cette situation mais également **agir afin que chaque élève, même sous certificat médical, puisse avoir la possibilité de pratiquer une activité physique adaptée.**

Quelques réalisations :

- Introduction de la **3ème heure d'éducation physique** en 9ème R1 et R2 dès la rentrée 2017. Généralisation deux degrés sur les trois prévue dans le cadre de la modification de la grille horaire de 2019.
- Dans les filières plein temps du secondaire II, généralisation des cours d'**éducation physique individualisée** (EPI) à destination des élèves au bénéfice d'un certificat médical alors que leur état de santé peut leur permettre de pratiquer certaines activités.